

Image not found or type unknown



Conseil pour refus de renouvellement

Par **ttoto72**, le **01/09/2009** à **15:01**

Bonjour, rnenfait j'avais deposer un recours administratif pour refus de renouvellement de carte sejour , la j'ai reçu un courrier communication qui me disait : rnque la decision du tribunal est suceptible d'etre fonde sur : rnrnle prefet s'est cru a tort lie a l'avie du medecin de la sante publiquernon m'a demande d'envoye mes observations .rnje voulais comprendre qu'est ce on voulait dir par la .rnet qu'elles observations je peux envoyer .rnpour l'audience je suis pas oblige d'avoir un avocat .